

Pas de trêve dans la défense des agents

Pourquoi la section CGT de Chambéry assistera à la cérémonie du 30 Novembre.

A l'issue de la célébration du centenaire de l'ODOD où les adhérents de la direction de Chambéry sont conviés à une exposition conférence « du front à la frontière, douaniers Savoyards dans la grande guerre » aura lieu une commémoration « sous le haut patronage » du Préfet de Savoie, de la Directrice Interrégionale et du trésorier de l'ODOD.

Loin de nous l'idée de remettre en question l'esprit de camaraderie et de solidarité qui a conduit à la fondation de l'Oeuvre. Elle a été mise en place par des douaniers qui ont connu les affres de la guerre dans toute son horreur, « des conflits suscités par l'égoïsme et les intérêts privés » (dixit l'appel aux camarades des deux services de décembre 1918 rédigé par la Fédération Nationale du Personnel des Douanes au moment de la création de l'ODOD).

Même si nous ne perdons pas de vue que si les douaniers ont ressenti le besoin de venir en aide aux orphelins c'est pour pallier une défaillance de cet Etat même qui a envoyé leurs pères vers la mort. Les pensions versées aux veuves et aux orphelins ne suffisaient pas à leur assurer ne serait-ce que le couvert. Rappelons l'oeuvre doit son financement dans un premier temps aux « dons ou collectes organisées spontanément par des agents » puis « à la Société américaine d'aide aux orphelins français de la guerre, à la Fondation franco-canadienne, à la Fraternité américaine, à la Charité américaine de Boston qui organisa la vente d'un bazar au profit des victimes françaises, dont une partie fut attribuée aux orphelins douaniers » (Bernard BATUT) et enfin sur l'abandon d'une partie des parts de saisies.

Nous ne pouvons que saluer la mémoire des soldats qui bien malgré eux sont « morts pour la France ». A choisir, leurs familles auraient préféré qu'ils restent en vie...

Mais nous ne pouvons pas laisser notre Directrice Interrégionale s'approprier leur mérite en inaugurant en grandes pompes une plaque qui rappelle le a été apposée à la Direction des Douanes de Chambéry voici plusieurs décennies.

Comment peut-on saluer les morts quand on piétine les vivants ?

Nous refusons que la mémoire de nos collègues soit saluée par une personne qui n'a que mépris pour les agents des douanes, et l'a prouvé depuis 4 ans à la tête de l'interrégion de Lyon, nécessitant de multiples intervention de la CGT pour défendre les collègues agressés.

En cette semaine nationale de lutte contre les violences, discriminations et harcèlement nous ne pouvons pas cautionner l'intervention publique d'une personne dont le comportement discriminant est avéré par le défenseur des droits.

Nous ne dénisons pas le mérite et le courage de ceux qui se sont battus bien malgré eux hier, mais nous dénonçons surtout l'attitude de nos encadrants vis-à-vis des agents de douanes vivant aujourd'hui.

Aucune trêve avec les patrons "douaniers" qui détruisent les services et nos emplois.

Halte au démantèlement de la douane



5,5 millions de blessés, 1 117 000 invalides et 1 393 000 soldats tués, soit 10 % de la population active masculine et 1/5 des hommes de moins de 50 ans : la Première Guerre mondiale représente une véritable hécatombe pour la population française.

Près de 600 000 veuves de guerre et 986 000 orphelins sont ainsi plongés dans la plus grande détresse physique et morale. Durant le conflit, de très nombreuses femmes ont pris une part active à l'effort de guerre, occupant au sein du système de production les places laissées vacantes par les hommes partis sur le front. Avec la disparition du soutien de famille, la majorité d'entre elles se trouvent en situation de précarité une fois la paix revenue : les conventions sociales incitent les employeurs à utiliser des hommes plutôt que des femmes à qui l'on demande de regagner le foyer familial afin d'élever leurs enfants.

Fédération Nationale du Personnel des Douanes

Œuvre des Orphelins des douanes de France et des colonies

CRÉÉE LE 15 MAI 1918

APPEL AUX CAMARADES DES DEUX SERVICES

La guerre se déchaîne depuis plus de quatre ans et la Fédération continue son labeur obstiné. Au-dessus des conflits suscités par l'égoïsme et les intérêts privés, très patiemment, sûrement, la Fédération a poursuivi sa mission. Elle la continuera jusqu'au jour prochain où elle remettra entre les mains du Conseil d'administration, élu par les adhérents, les destinées de l'Œuvre à laquelle elle consacre depuis quatre ans tous ses efforts, en vue d'apporter quelque soulagement aux malheureuses victimes de cette épouvantable guerre et d'assurer, à l'avenir, des secours à nos autres orphelins, car notre Œuvre, créée à l'occasion de la guerre, étendra bientôt ses bienfaits aux orphelins de tous les agents, sans distinction de grades, de cadres ou de catégories, décédés en activité de services ou après leur mise à la retraite, sous la seule condition que ces agents auront adhéré aux statuts.

Ainsi se trouvera enfin réalisée dans notre corporation, et grâce à nos associations professionnelles, l'aide aux orphelins que possèdent déjà depuis longtemps, les postiers, les cheminots et les grands syndicats ouvriers.

Des listes d'adhésion ont été adressées aux chefs de groupes. La propagande sera grandement facilitée par les avantages appréciables que l'Œuvre assurera, dans un avenir prochain, à ses adhérents et par la faible cotisation mensuelle de 10 centimes, payable par trimestre.

De votre empressement à adhérer à l'Œuvre dépend son organisation définitive et son prochain fonctionnement.

Facilitez, par vos adhésions unanimes, la tâche de vos comités régionaux et du Comité provisoire. Vous aurez ainsi accompli, moyennant une modeste contribution, un devoir sacré de solidarité envers tous nos orphelins.

Paris, décembre 1918.

Siège social :

2, avenue de Saint-Ouen, PARIS (18^e)